



**APPEL A PROJETS  
« CREATION D'UNE STATION BIOGNV »  
SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES du THOUARSAIS**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

<b>DATE LIMITE DE REPONSE</b>	<b>30 Juillet 2020 jusqu'à 12 h 00</b>
<b>Lieu de dépôt des offres:</b>	<b>Communauté de Communes du THOUARSAIS 4, rue de la Trémoille CS 10160 79104 THOUARS CEDEX 09H00-12H00 14H00-17H00</b>
<b>Dépôt numérique :</b>	<a href="mailto:marie.sourisseau@thouars-communaute.fr">marie.sourisseau@thouars-communaute.fr</a>
<b>DATE PREVUE DES AUDITIONS</b>	<b>Entre le 1<sup>er</sup> et le 10 Septembre 2020</b>
<b>DATE SOUHAITEE DE MISE EN SERVICE</b>	<b>Juillet 2021</b>
<b>DUREE DE VALIDITE DES CANDIDATURES :</b>	<b>180 jours à compter de la date limite de réponse</b>

## Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL A PROJETS</b> .....	8
<b>ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES ATTENDUES DU PROJET</b> .....	8
<b>ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS</b> .....	9
<b>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE</b> .....	10
4.1 – <b>Document n°1</b> : Présentation de l'entreprise .....	10
4.2 – <b>Document n°2</b> : Description du projet .....	10
4.3 – <b>Document n°3</b> : Economie du projet .....	10
4.4 – <b>Document n°4</b> : Accompagnement du projet .....	11
<b>ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES</b> .....	11
5.1- Dossier d'appel à projets .....	11
5.2- Remise des dossiers de candidature .....	11
5.3- Questions - Réponses .....	11
5.4- Demande de compléments .....	12
<b>ARTICLE 6 : JUGEMENT DES DOSSIERS</b> .....	12

### Correspondant de la Communauté de Communes du Thouarsais :

- **Marie SOURISSEAU**                      *Chargée de Mission Mobilité durable*
- **Tél : 05 49 66 76 79**
- **Mel : [marie.sourisseau@thouars-communaute.fr](mailto:marie.sourisseau@thouars-communaute.fr)**

## PREAMBULE

### Présentation de la Communauté de Communes du THOUARSAIS

La Communauté de Communes du Thouarsais est composée de **24** communes et compte **36 000** habitants.

Elle s'est engagée depuis plusieurs années à devenir un Territoire à Energie Positif (TEPOS) à l'horizon 2050, cet objectif sera sûrement atteint en 2030. C'est à dire que le territoire produira plus d'énergies qu'il n'en consommera.

Pour parvenir à cette ambition, elle travaille avec les acteurs locaux afin de développer des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les différents documents de planification (ScoT, PLUi et PCAET) prennent en compte cet objectif et permettent de mettre en place des actions concrètes.



### Contexte du projet

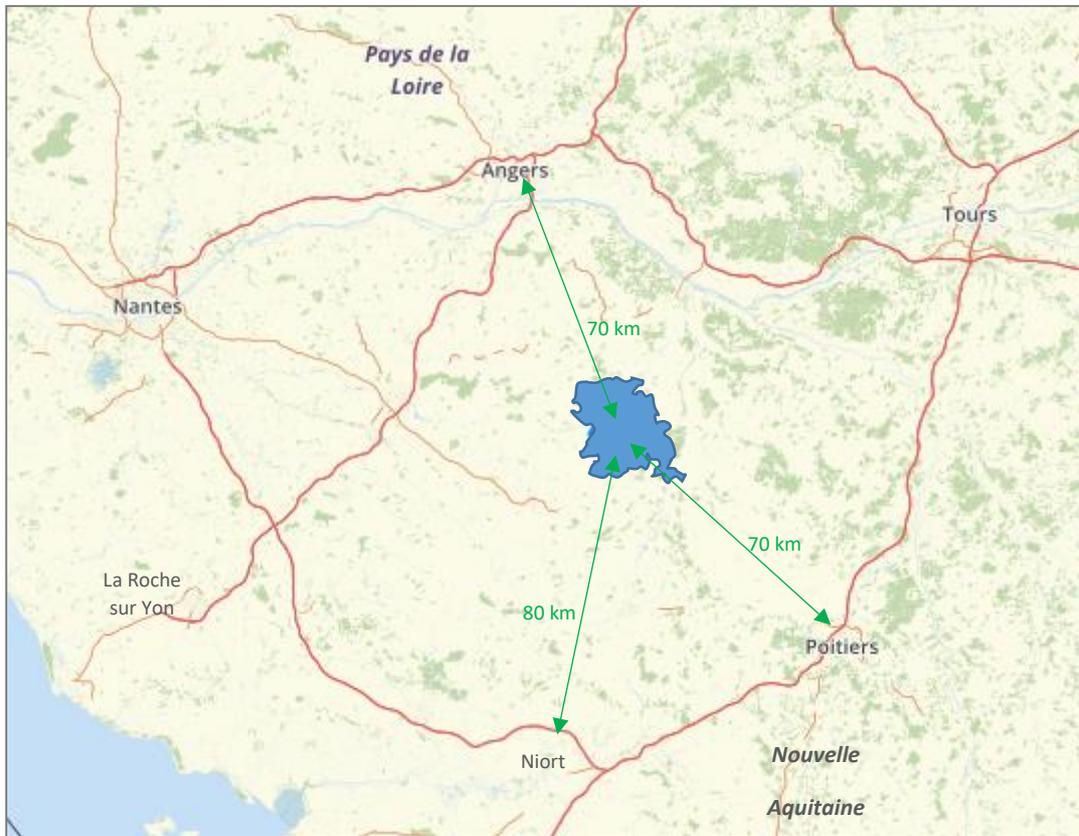
- ✓ Mobilité durable

Pour devenir TEPOS, le développement d'une mobilité plus durable est essentiel, notamment pour le transport de marchandises. Actuellement, les consommations du transport pour le territoire sont de 234 GWh et les émissions de gaz à effet de serre représentent 64 kteq CO<sub>2</sub>. Le PCAET a fixé des objectifs de -70GWh et de -19 kteq CO<sub>2</sub> pour ce secteur à l'horizon 2030.

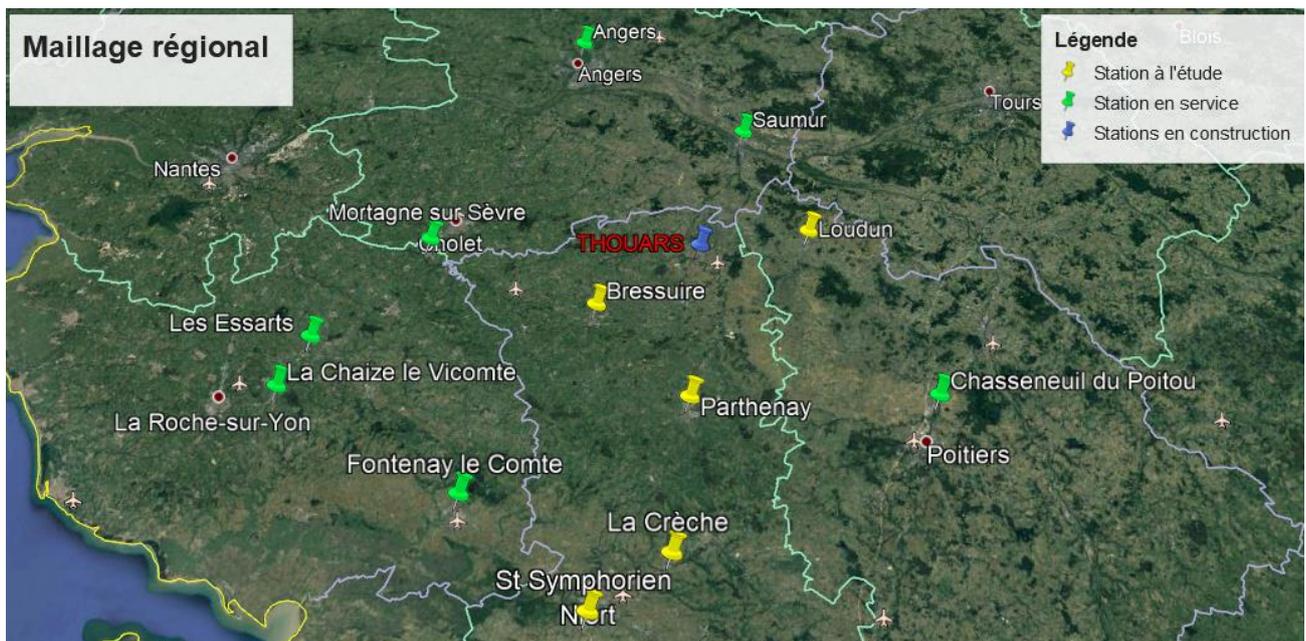
La Communauté de Communes du Thouarsais a donc élaboré un schéma directeur des mobilités durables autour de sept enjeux majeurs (les modes actifs, le covoiturage, la sensibilisation,...) afin de développer une mobilité plus durable pour ses habitants. L'un d'eux concerne le développement des carburants alternatifs comme le BioGNV. L'implantation d'une station BioGNV sur le territoire permettra d'offrir une solution alternative économique et écologique aux entreprises et aux habitants.

✓ Maillage des territoires

Le territoire du Thouarsais se situe au cœur du Centre-Ouest de la France et au carrefour d'échanges commerciaux importants entre les grandes villes environnantes.



La distribution du GNV et BioGNV est actuellement en plein essor dans l'Ouest de la France. La liste des projets existant et des projets à l'étude laisse entrevoir la mise en place d'un maillage de stations optimal pour les activités de transport de personnes et de marchandises. Le projet de Thouars vient compléter efficacement ce réseau d'avitaillement en GNV – BioGNV.



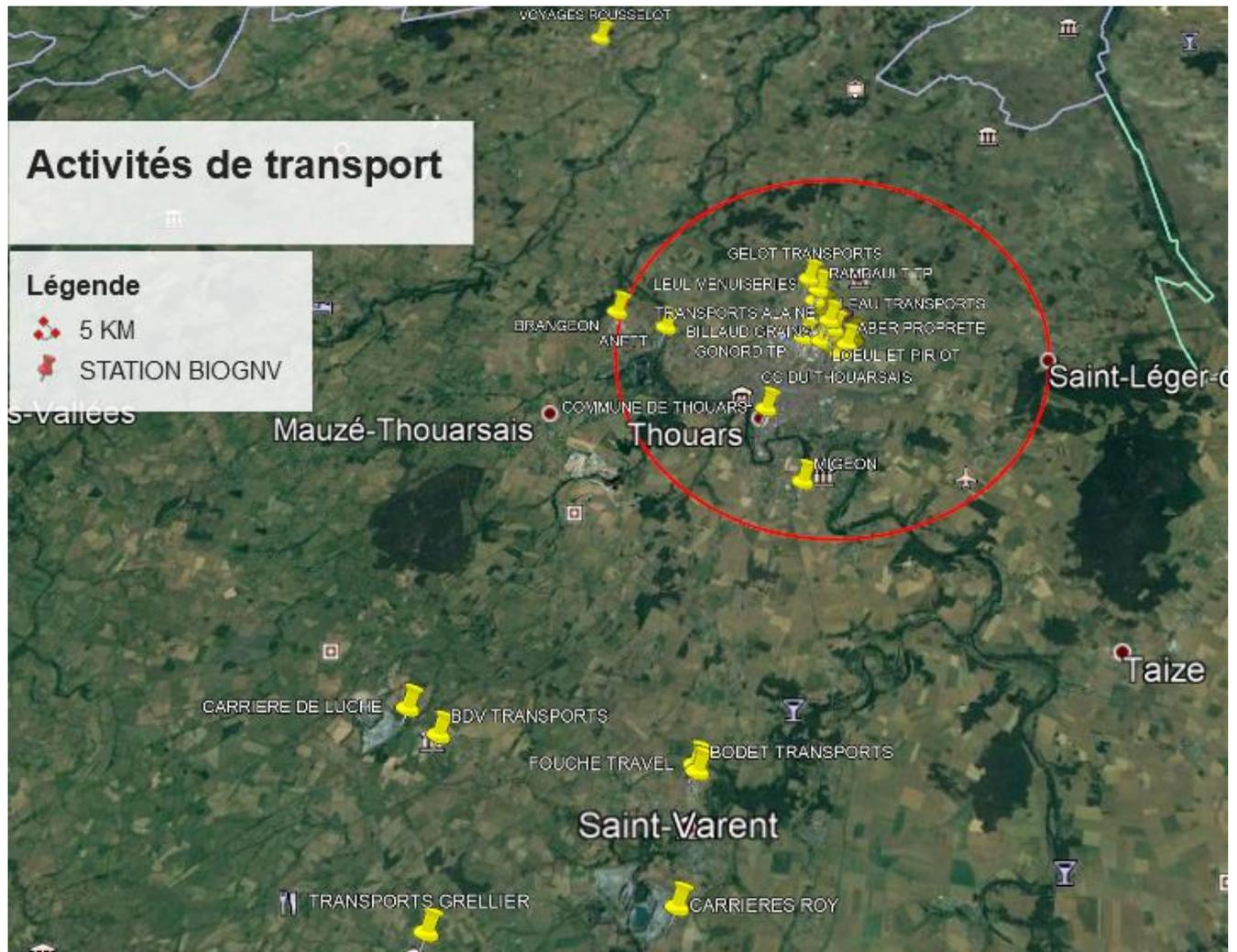
✓ Activités de transport

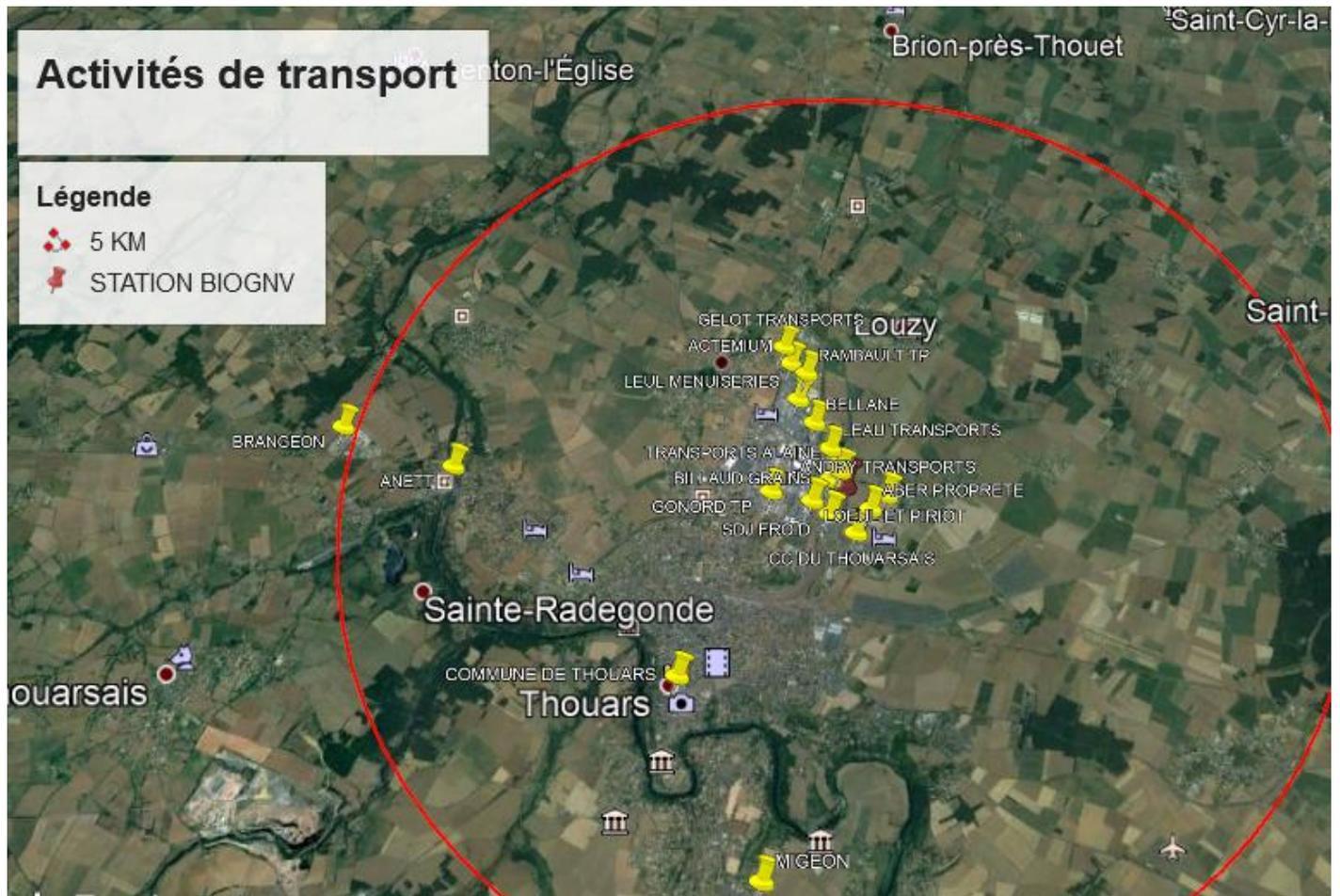
La Communauté de Communes du Thouarsais gère 19 Zones d'Activité Economique (Z.A.E.), réparties sur l'ensemble du territoire.

L'essentiel des activités qui met en œuvre du transport se concentre sur 2 zones géographiques :

- Thouars et les communes limitrophes avec une douzaine d'acteurs importants dans les domaines du transport de marchandises, de la production industrielle et des activités du tertiaire
- St Varent.

Les 2 cartes suivantes font une synthèse géographique des principaux acteurs en matière de transport.





Ces éléments se complètent d flux de transports des territoires voisins utilisant les axes Angers – Poitiers ou Saumur – Niort par exemple.

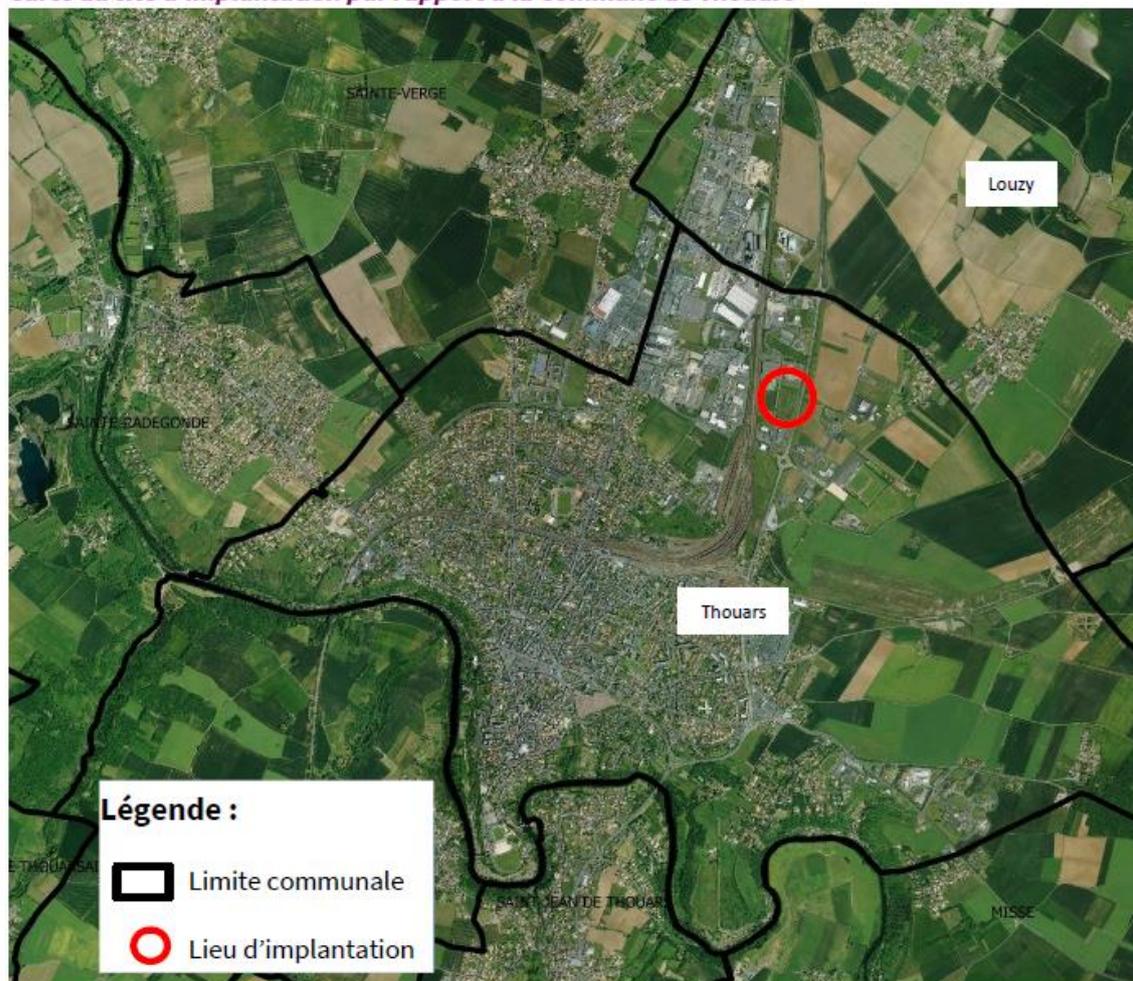
### Démarche de la Communauté de Communes

Afin de travailler au développement du BioGNV sur son territoire, la Communauté de Communes du Thouarsais a conventionné avec GRDF pour la réalisation d'une étude de potentiel d'une station. Cette étude, qui s'est déroulée durant le premier semestre 2019, a montré qu'il existait un réel potentiel sur le territoire grâce au nombre d'entreprises intéressées.

Au vu de ces résultats, la Communauté de Communes a souhaité préciser ces résultats et a commandé une étude de dimensionnement auprès du bureau d'étude Astrade. Elle a eu lieu de novembre 2019 à mars 2020. Les entreprises du territoire ont été questionnées afin de définir lesquelles souhaitaient convertir une partie de leur flotte. Cette étude a permis de confirmer le potentiel estimé par GRDF, de dimensionner la station BioGNV et de définir un lieu d'implantation.

Ainsi, le lieu d'implantation se situe sur la commune de Thouars à proximité d'une zone d'activité et de la D938. La D938 est l'axe principal de circulation qui permet de traverser le territoire du Nord au Sud et de relier le Maine et Loire et Niort. Les deux cartes ci-dessous présentent le lieu d'implantation choisi. La Communauté de Communes du Thouarsais est propriétaire du terrain qui se situe en ZAE.

Carte du site d'implantation par rapport à la Commune de Thouars



Carte zoomant sur la zone d'implantation



## ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Cet Appel à Projets de la CC du Thouarsais a pour objet **la création d'une station BioGNV** dans le but d'accélérer le déploiement de la mobilité gaz sur le territoire. Il est de la compétence de la Communauté de Communes en termes de développement économique de proposer aux entreprises et aux collectivités une solution de mobilité durable en s'inscrivant dans un maillage et une politique régionale.

Localisation du projet : ZA Motte Justice, Rue du Tumulus 79100 THOUARS

Superficie de la parcelle : 6000 m2

Dans l'élaboration de ce projet, la Communauté de Communes apporte :

- Une solution d'implantation : elle est actuellement propriétaire du terrain proposé, lequel sera cédé au lauréat de l'appel à projets dans les conditions définies ci-après ; cette parcelle est particulièrement bien adaptée, étant viabilisée eau/électricité et gaz et bénéficiant d'un accès et d'un emplacement privilégiés.
- L'engagement de la collectivité à plusieurs titres :
  - Les collectivités du Thouarsais s'engagent à convertir certains véhicules au GNV pour devenir clientes de la station
  - La collectivité a assuré la préparation du projet, notamment par des actions fortes de sensibilisation des entreprises locales de transport, des études détaillées du potentiel de la station à court et moyen termes, jusqu'aux lettres d'intention des entreprises actuellement intéressées et qui seront remises au lauréat.
  - La Communauté de Communes remettra au lauréat l'étude économique détaillée, réalisée sur la base des potentiels identifiés et mettra le lauréat en relation avec les responsables des entreprises et organismes souhaitant devenir clientes de la station
  - Enfin, elle appuiera le dossier de demande d'aide qui pourra être déposé auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (Appel à Projets Mobilité BioGNV). Le projet de Thouars est référencé dans le schéma directeur BioGNV de la région Nouvelle Aquitaine.

## ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES ATTENDUES DU PROJET

Les principaux objectifs de la station sont au nombre de trois :

- Proposer aux entreprises une solution efficace d'avitaillement, c'est-à-dire une station ergonomique, avec un haut niveau de disponibilité
- Fournir exclusivement du carburant bioGNV avec de préférence des garanties d'origine locale ou régionales, ceci afin de maximiser l'effet bénéfique du projet sur le bilan carbone
- Proposer un carburant compétitif, condition indispensable au succès de l'opération.

### Dimensionnement et capacité de la station

L'étude de potentiel a permis de dimensionner la station à la fois

- sur les moyens techniques nécessaires pour assurer les avitaillements dans des conditions optimales, y compris aux heures de fréquentation maximale
- et sur les consommations envisagées.

Un résumé de l'étude anonymisée est donné en Annexe 1 du présent règlement de consultation. L'étude complète et détaillée sera remise au lauréat de l'appel à projets.

Les candidats seront libres de prévoir sur le même site la possibilité d'installer des bornes de recharge électrique pour véhicules ; cependant, ce ne sera pas un critère d'évaluation, étant donné que des bornes sont déjà en service sur ce secteur.

### Implantation de la station

La collectivité cédera la parcelle ZE 702 d'une superficie de 6065 m<sup>2</sup> au prix de 50 000€.

Le plan de situation de la parcelle est donné à l'Annexe 2.

Toutes les utilités seront raccordées sur la rue du Tumulus.

La collectivité prendra en charge les accès directs à la parcelle :

- effacement des bordures de trottoir
- enlèvement des arbres au droit des accès.

Le projet prendra en charge le raccordement de ses voiries à la voirie existante, jusqu'en limite de l'actuelle chaussée.

### Modèle économique

Le projet pourra bénéficier du soutien de la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'AAP Mobilité BioGNV, sous réserve de respecter les critères d'éligibilité. Vous trouverez en Annexe 4 le Règlement de l'Appel à Projets 2020 qui pourra être renouvelé en 2021.

Ceci contribuera à optimiser le prix de revient et le prix de vente du carburant bioGNV proposé.

A titre indicatif, les tarifs attendus par les professionnels selon leur volume de consommation se situent entre 0.85 et 0.90 €/kg de bioGNV, hors TVA.

### Calendrier prévisionnel

La sélection du lauréat de l'appel à projets est prévue avant le 30 Septembre 2020. Les marqueurs suivants jalonnent le projet des candidats :

- notification avant le 15 Octobre 2020
- dépôt de demande de permis de construire début Novembre 2020 (la Communauté de Communes autorisera le dépôt anticipé de la demande de permis de construire)
- acquisition du terrain au plus tard Décembre 2020
- mise en travaux Janvier 2021
- mise en service. Juillet 2021

## ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Le projet proposé par les candidats doit répondre aux objectifs suivants :

1. **Réaliser un projet technique** prenant en compte les éléments fournis dans le présent règlement de consultation, en termes de :
  - a. Dimensionnement de la station
  - b. Caractéristiques techniques de la station
  - c. Aménagement du site
  - d. Niveau élevé de disponibilité
2. **Proposer un modèle économique** viable, en faisant le compromis entre
  - a. La recherche d'un prix compétitif pour inciter à la conversion au bioGNV et générer de plus grands volumes
  - b. La prise en compte de l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine
  - c. La mise sur le marché de garanties d'origine aussi locales que possible
3. **Proposer un échéancier de réalisation** aussi conforme que possible aux ambitions de la collectivité
4. **Proposer un plan d'actions d'accompagnement** auprès des acteurs du territoire pour promouvoir la station et son bioGNV et par là même contribuer à viabiliser le projet. Même si les transporteurs locaux ont déjà été largement sensibilisés par les actions de la Communauté de Communes, l'opérateur devra mettre en place un accompagnement sur la durée pour les inciter à la conversion au bioGNV et au-delà des premiers véhicules, à intensifier leur démarche.

## ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats remettront un projet comprenant quatre documents rédigés en français :

- la présentation de la société ou de la structure candidate
- le descriptif technique du projet proposé
- le projet économique
- le projet d'accompagnement et de promotion auprès des acteurs du territoire.

### 4.1 – Document n°1 : Présentation de l'entreprise

Ce dossier présente :

- L'entreprise candidate, (structure juridique, activités, organigramme, implantations géographiques)
- Ses domaines de compétences en lien avec le projet
- Ses références en matière de création et d'exploitation de stations d'avitaillement, quelle que soit l'énergie distribuée, mais aussi en matière d'achat et de vente d'énergie
- Ses capacités financières.

Tout document justifiant des capacités techniques et financières de l'entreprise pourra être fourni, dans la limite de 20 pages maximum.

### 4.2 – Document n°2 : Description du projet

Ce dossier de moins de 30 pages comprend :

- Une présentation technique détaillée du projet
  - Note de dimensionnement
  - Choix des technologies
  - Evolutivité de la station pour s'adapter aux besoins croissants
  - Tout élément justifiant des choix techniques et de nature à faire valoir le respect des objectifs de l'appel à projets
- Une note de présentation de l'aménagement du site permettant de bien comprendre son fonctionnement et son interface avec le domaine public
  - Plans, esquisses
  - Accès,
  - Implantation des équipements
  - Intégration
- Un échéancier prévisionnel du projet de la date de notification à la date d'ouverture au public.

### 4.3 – Document n°3 : Economie du projet

Le candidat décrira le montage financier du projet en présentant le modèle économique attendu.

Ce dernier fera apparaître la politique tarifaire prévisionnelle pour les différents types de clientèle et les hypothèses d'évolution des prix.

L'analyse économique différenciée des deux scénarii présentés dans la synthèse de l'étude de faisabilité fournie en annexe 1 sera appréciée.

Le candidat fera apparaître dans ce document les éventuelles aides publiques sollicitées.

Enfin, il présentera sa politique commerciale en matière de convention auprès des clients locaux (durée des conventions, usage des badges ou cartes carburant etc...).

## 4.4 – Document n°4 : Accompagnement du projet

Ce document présentera les actions et la politique de promotion du projet et des services proposés :

- Supports de promotion (site web, plaquette etc)
- Plan de communication auprès des acteurs du territoire
- Opérations de sensibilisation et vulgarisation.

## ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

### 5.1- Dossier d'appel à projets

Le dossier d'appel à projets remis aux candidats comprend :

- Le présent règlement de consultation
- Ses annexes
  - Annexe 1 : Synthèse de l'étude de dimensionnement
  - Annexe 2 : Plan de situation de la parcelle
  - Annexe 3 : Topographie du site et photos de la parcelle
  - Annexe 4 : AAP Mobilité BioGNV Nouvelle Aquitaine (2020)
  - Annexe 5 : Modèle lettre d'intention des entreprises
  - Annexe 6 : Liste des pièces fournies au candidat retenu
    - Plan de bornage
    - Etude de potentiel détaillée et étude économique
    - Lettres d'intention signées des entreprises

La durée de validité des projets est de 18 mois à compter de la date de réception.

La Communauté de Communes peut à tout moment décider de ne pas donner suite à la procédure engagée pour un motif d'intérêt général. Les candidats acceptent en participant au présent appel à projets de ne bénéficier d'aucune indemnisation.

### 5.2- Remise des dossiers de candidature

La remise du dossier de candidature, entièrement rédigé en français, sera effectuée exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : [marie.sourisseau@thouars-communaute.fr](mailto:marie.sourisseau@thouars-communaute.fr):

Le dossier portera la mention : **Appel à Projets « Création d'une Station bioGNV » CC du Thouarsais**

La réception des projets devra intervenir au plus tard le 30 Juillet 2020 à 12h00.

Les projets qui seront reçus postérieurement à cette date limite ne seront pas retenus.

Le dépôt de la candidature par voie électronique fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GTM+01:00) Paris.

### 5.3- Questions - Réponses

À compter de l'ouverture du présent Appel à Projets et jusqu'au quinzième jour inclus précédent la date de rendu des projets, les candidats auront la possibilité de poser des questions. Ces questions seront à adresser par mel à l'adresse indiquée en page 2.

La Communauté de Communes, éventuellement assistée de son conseil technique répondra directement au candidat. Lorsque la réponse sera de nature à concerner tous les candidats, les questions / réponses seront diffusées à tous.

## 5.4-Demande de compléments

Après la remise des projets, la Communauté de Communes pourra inviter les candidats à apporter des compléments à leurs projets. Les compléments d'information devront être apportés dans la forme demandée et dans les délais impartis.

## ARTICLE 6 : JUGEMENT DES DOSSIERS

Dès la remise des projets, la Communauté de Communes, assistée de son conseil technique procèdera à leur analyse. L'analyse technique des dossiers portera, sur les critères de sélection définis ci-après. Elle présentera une synthèse comparative au jury qui se réunira début septembre 2020.

La notation se fera selon la grille donnée ci-dessous.

<b>Note technique</b> : conformité du projet au règlement de consultation et aux spécifications techniques attendues	<b>25</b>
<b>Note économique</b> : viabilité et intérêt du modèle économique pour l'ensemble des acteurs	<b>25</b>
<b>Note Accompagnement</b> : Stratégie et moyens dédiés à l'accompagnement des acteurs du territoire pour développer l'usage du bioGNV	<b>15</b>
<b>Note Capacité technique et financière</b> : au regard des éléments fournis dans le mémoire	<b>15</b>
<b>Note Echéancier</b> : au regard du planning prévisionnel fourni	<b>20</b>

Le jury sera composé par

- les élus de la collectivité
  - Président de la CC (ou son représentant)
  - Vice-Président de la CC chargé du Développement Durable
  - Vice-Président de la CC chargé du Développement Economique
- les entreprises de transport : dans la limite de 2 représentants des transporteurs candidats à la conversion au GNV
- tout expert indépendant que la collectivité souhaiterait mobiliser.

Ce jury établira un classement des projets. Les meilleurs projets seront convoqués à une présentation ; au maximum les quatre candidatures les mieux notées seront auditionnées. Une convocation sera adressée à chaque soumissionnaire retenu. La date prévue se situera entre le 1<sup>er</sup> et 11 Septembre 2020, à Thouars.

À l'issue de ces auditions, le jury établira un classement final des projets sélectionnés qui sera transmis aux instances décisionnaires de la collectivité, en vue du choix définitif, dans le cadre des règles qui les régissent.

La désignation du lauréat sera ensuite notifiée au candidat retenu.

## ○ Annexe 1 : Synthèse de l'étude de dimensionnement



4 rue de la Trémoille

BP 10160

79104 THOUARS

### **SYNTHESE DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UNE STATION CARBURANT BIOGNV A THOUARS**

Réalisée par **ASTRADE**

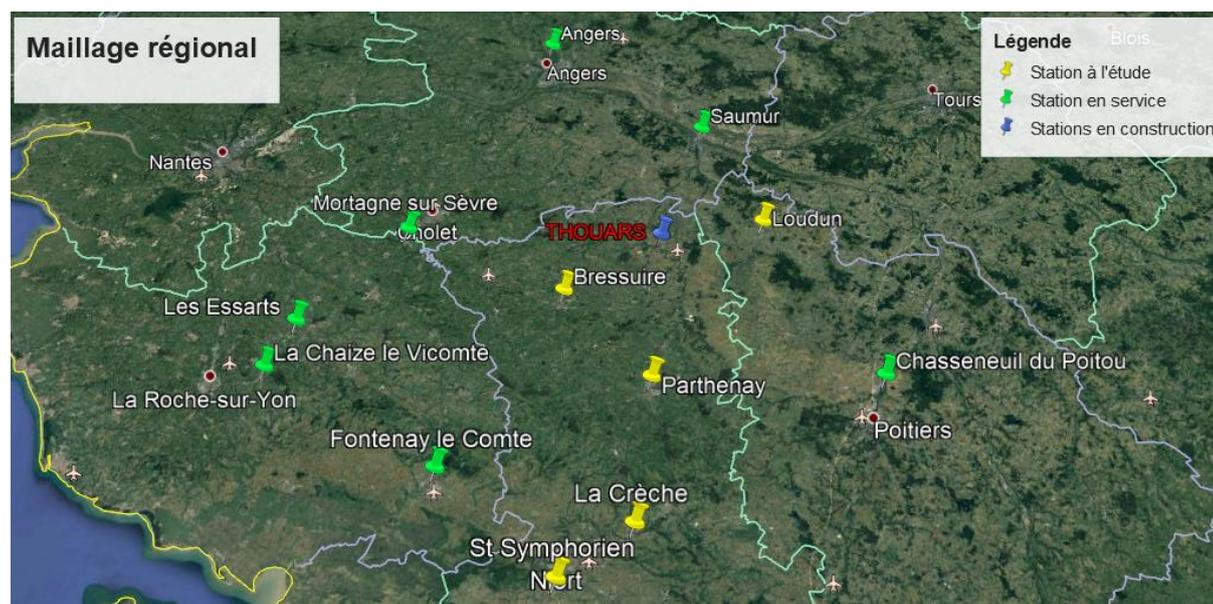
#### **PREAMBULE.**

La Communauté de Communes du Thouarsais ayant l'ambition forte de devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) d'ici 2050, et donc de réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de marchandises, s'est naturellement intéressée aux carburants alternatifs et notamment au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).

Le GNV permet de réduire fortement les émissions de NOx et de particules fines et le BioGNV, issu du biogaz, contribue à réduire de 80% les émissions de CO2 par rapport au gazole. Il favorise de plus l'économie circulaire et l'indépendance énergétique des territoires.

C'est ainsi qu'une première approche a été réalisée par GRDF au premier semestre 2019. Cette étude révélant de nombreux atouts pour ce projet, la Communauté de Communes a souhaité confier une étude de faisabilité plus détaillée au bureau d'études spécialisé ASTRADE.

Il faut noter qu'un maillage optimal se dessine progressivement dans la Région avec ce projet :



Pour répondre aux objectifs de l'étude, le projet a été étudié par :

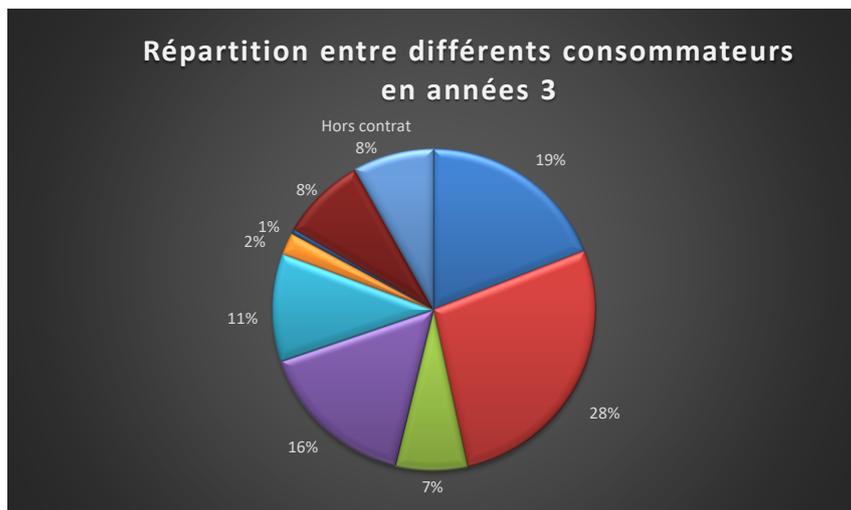
- La réalisation d'une enquête détaillée auprès de flottes captives locales
- L'analyse des besoins et des contraintes de chacune des flottes
- Un travail de synthèse permettant de définir un projet de station (dimensionnement, implantation...)
- La réalisation de l'étude économique détaillée, incluant un business plan sur 10 années selon plusieurs scénarios.

### EVALUATION DU POTENTIEL.

Sur 25 structures prospectées, **8 entreprises ou collectivités du territoire ont un projet de conversion** à court ou moyen terme de leur flotte de véhicules au GNV.

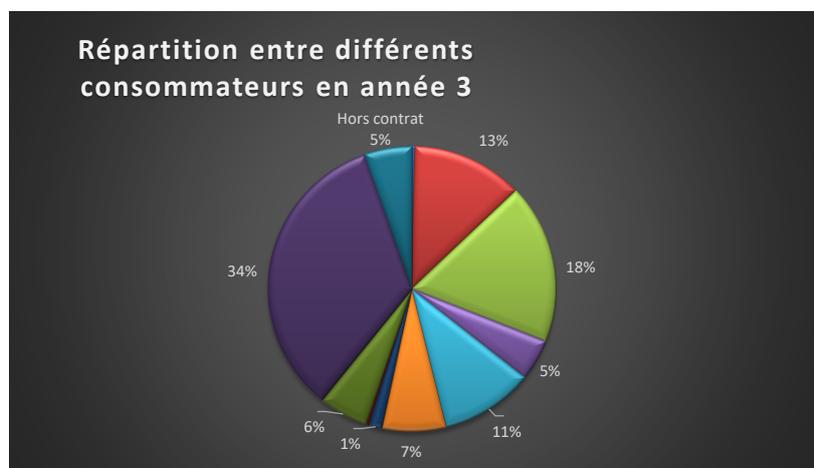
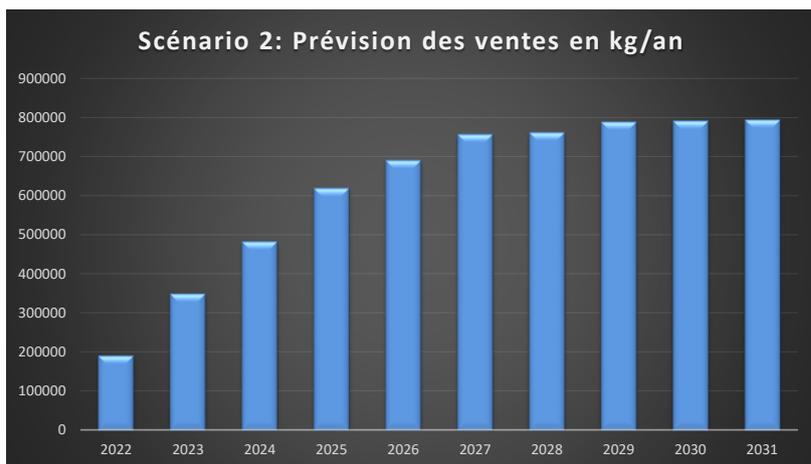
Tenant compte des incertitudes à ce stade d'avancement du projet, deux scénarii ont été déterminés :

- **Scénario 1**, très conservateur, ne prenant en compte que les hypothèses les plus sûres



Ce scénario atteint 500 000 kg/an en année 6, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 15 véhicules poids lourds.

- **Scénario 2**, prenant en compte toutes les intentions de conversion.



Ce scénario atteint près de 700 000 kg/an en année 5, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 23 véhicules poids lourds.

La grande majorité des consommateurs identifiés sont dans un rayon de moins de 5 km de la station.

### **DIMENSIONNEMENT DE LA STATION.**

Le projet est dimensionné de la même façon pour les 2 scénarii ; il est conçu pour une ergonomie et une sécurité optimale afin d'opérer des remplissages rapides, sans attente et avec des équipements redondants.

Les chiffres clés du dimensionnement:

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| • Un raccordement au réseau de gaz | 600 Nm <sup>3</sup> /h                                |
| • Une unité de compression         | 2 compresseurs de 300 Nm <sup>3</sup> /h (redondance) |
| • Un stockage du gaz en pression   | 1000 Nm <sup>3</sup> /h                               |
| • Des postes de distribution       | 4 distributeurs (2 à droite, 2 à gauche)              |
| • Des bornes de paiement.          | 2 bornes de paiement (redondance)                     |

Les moyens de paiement seront :

- Badge RFID des véhicules des entreprises partenaires ayant passé une convention
- Carte de crédit
- Carte Carburant DKV.

Des réseaux en attente et des emplacements sont prévus en cas d'extension nécessaire, si la fréquentation va au-delà des hypothèses retenues (2 distributeurs et 2000 Nm3 de stockage supplémentaires) ; cette extension pourra se faire sans arrêt d'activité.

La station sera en libre-service, ouverte en permanence 24h/24.

### **IMPLANTATION DE LA STATION.**

Le projet de station est situé dans la Zone Artisanale de la Motte des Justices. Son accès se fera par la rue du Tumulus.

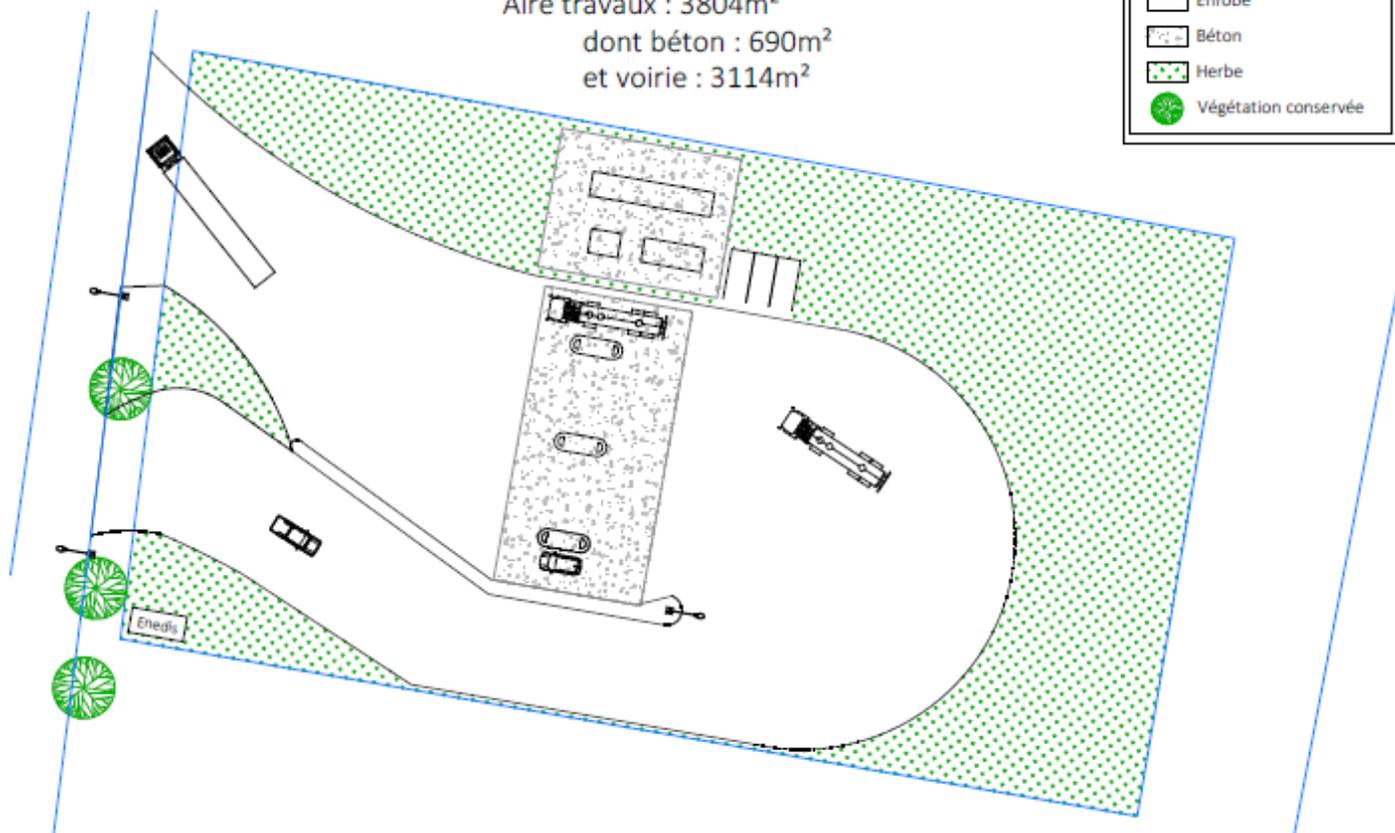


Plan prévisionnel de la future station

Parcelle ZE702 : 6065m<sup>2</sup>  
Aire travaux : 3804m<sup>2</sup>  
dont béton : 690m<sup>2</sup>  
et voirie : 3114m<sup>2</sup>

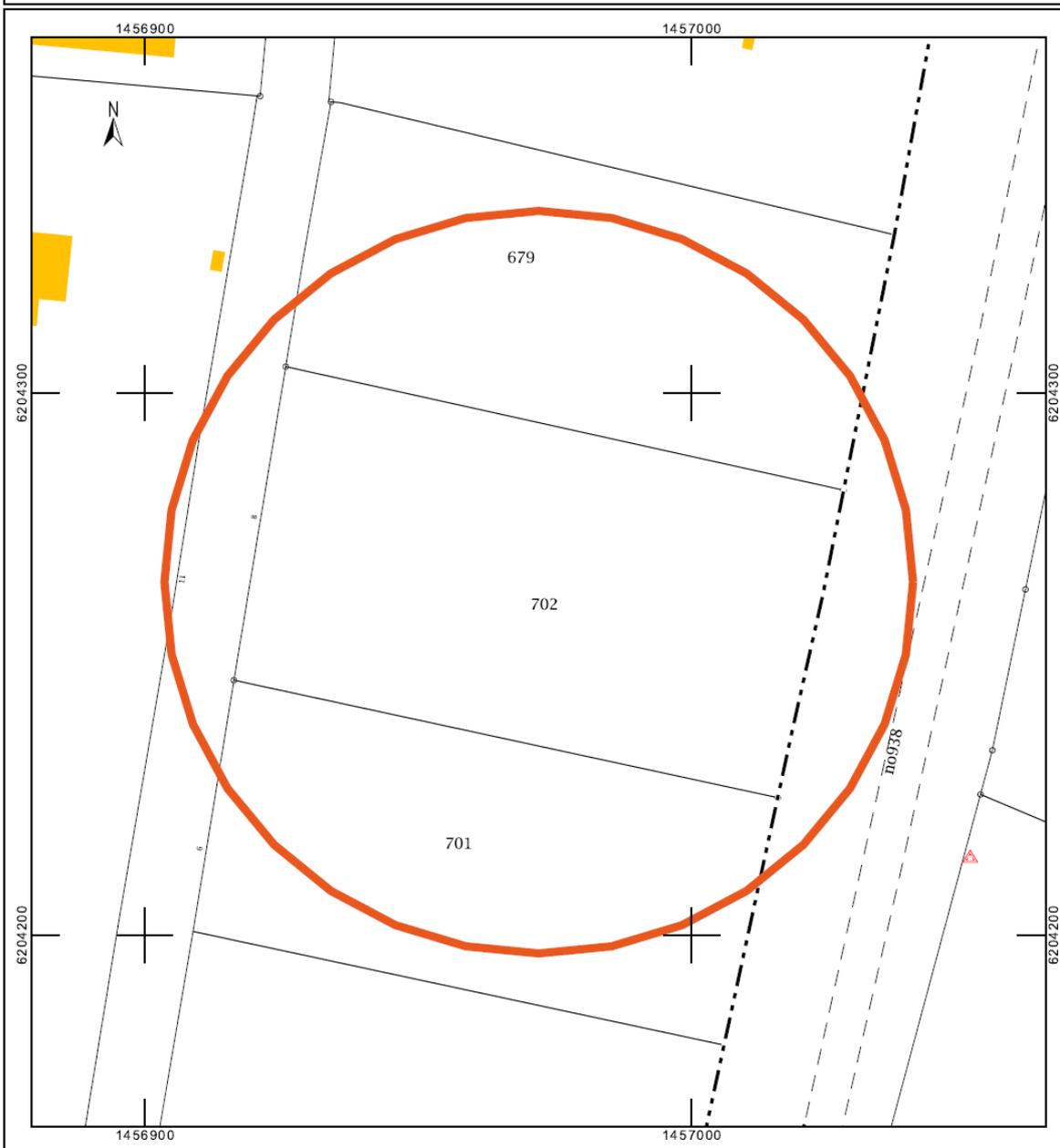
**Légende :**

-  Enrobé
-  Béton
-  Herbe
-  Végétation conservée



○ **Annexe 2 : Plan de situation de la parcelle**

Département : DEUX-SEVRES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PTGC 171 Avenue de Paris B.P. 59126 79061 79061 NIORT CEDEX 9 tél. 05 49 09 98 65 -fax ptgc.deux-sevres@dgflp.finances.gouv.fr
Commune : THOUARS		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Section : ZE Feuille : 000 ZE 01		
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1000		
Date d'édition : 12/05/2020 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



○ **Annexe 3 : Profil altimétrique du site et photos de la parcelle**





- **Annexe 4 : AAP Mobilité BioGNV Nouvelle Aquitaine (2020)**



## **APPEL À PROJETS MOBILITÉ BIOGNV**



Vers un réseau de stations en carburant renouvelable pour le transport de Marchandises et de Voyageurs en Nouvelle-Aquitaine

**La Région Nouvelle-Aquitaine • Pôle du Développement Économique et Environnemental**  
**Direction de l'Énergie et du Climat**  
14, rue François de Sourdis • 33077 Bordeaux Cedex • Téléphone 05 57 57 80 00 •  
<http://www.nouvelle-aquitaine.fr>

# Contexte

---

Dans le cadre de la feuille de route relative au Climat et à la Transition Énergétique, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité participer au développement d'un réseau d'infrastructures d'avitaillement au BioGNV (Bio Gaz Naturel pour Véhicule), carburant gazeux renouvelable issu de la méthanisation des déchets, tout particulièrement adapté au transport régional de marchandises et de voyageurs.

Ce carburant possède en effet plusieurs avantages environnementaux : diminution de plus de 80% des émissions de CO<sub>2</sub> et de 30 à 70% des émissions de NO<sub>x</sub> et jusqu'à 95% de réduction des émissions de particules réglementées par rapport au gasoil; mais plus encore, son développement dans sa version comprimée, appelé alors BioGNC<sup>1</sup>, participe à une meilleure intégration des énergies renouvelables dans nos réseaux. En effet, la capacité d'absorption du biogaz<sup>2</sup> via les réseaux nécessite une demande client constante tout au long de l'année, à l'image des consommations de carburants et en opposition aux consommations classiques (chauffage et eau chaude) : plus la demande en BioGNC augmentera sur les réseaux de gaz naturel, plus le potentiel d'injection de biométhane sur ces réseaux augmentera. Ainsi, l'essor du BioGNC contribuera au développement des projets de méthanisation en injection, participant à l'atteinte des objectifs régionaux de 32% d'énergies renouvelables en 2020.

**La nécessité de faire émerger un maillage opérant de stations de compression GNV/BioGNV, pour soutenir les transporteurs routiers dans leurs efforts de renouvellement et verdissement de leurs flottes, a conduit la Région à soutenir le développement de ces infrastructures.**

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en décembre 2016 un **Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création de stations délivrant du BioGNV à destination du transport de marchandises et de voyageurs**. 2 stations ont été financées en 2017 : celle de Cestas (33) avec Air Liquide et celle de Saint-Vincent-de-Tyrosse (40) avec Endesa. 8 autres projets de stations ont été retenus dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt et sont en cours de développement.

# Objectifs

---

La Région s'engage sur toute la chaîne de valeur du biométhane : de la production à la distribution et désormais jusqu'à l'usage.

Fortement engagée dans le développement de la méthanisation, la Région souhaite diversifier l'usage du biométhane à travers l'émergence d'un réseau de stations distribuant du BioGNV sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

---

<sup>1</sup> GNC = Version comprimé du GNV (GNC= Gaz Naturel Comprimé), en opposition au GNL - Gaz Naturel Liquéfié – traditionnellement acheminé par camion depuis les terminaux méthaniers

<sup>2</sup> Biogaz = Gaz renouvelable issu de la méthanisation des déchets

Pour faciliter l'émergence des infrastructures délivrant du BioGNV et accélérer la construction d'un réseau de stations, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient désormais l'acquisition de véhicules de transports roulant au BioGNV.

Dans la continuité de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le présent Appel à Projets vise à financer, d'une part, les projets de stations délivrant du BioGNV et d'autre part, les véhicules s'engageant contractuellement avec les stations soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine.

## Soutien aux stations

---

### 1/ Bénéficiaires

Le projet peut être porté par une entreprise, un GIE, une collectivité, un syndicat ou une société d'économie mixte.

Il ne sera pas imposé de condition spécifique quant à la localisation ou à la taille de l'entreprise (les taux d'aides publiques seront toutefois modulés, selon la taille du porteur de projet, conformément à l'encadrement des aides d'état).

### 2/ Eligibilité

Les projets éligibles seront des stations :

- Neuves ou revampées<sup>3</sup> Mono-carburant ou multi-carburants<sup>4</sup>
- Publiques ou multi-acteurs<sup>5</sup>
- Adaptées au remplissage rapide<sup>6</sup> de poids lourds (véhicules utilitaires de plus de 3,5 t, porteurs, tracteurs routiers, cars, etc.)
- Alimentées en GNC en étant raccordées au réseau de gaz
- Comportant une part significative de BioGNC d'origine Française dans leur approvisionnement et ventes
- Proche d'axes routiers et/ou proches de plateformes logistiques par lesquels transite un trafic significatif de poids lourds.

Les conditions et contraintes applicables aux bénéficiaires de l'aide publique seront:

- Un engagement du bénéficiaire à vendre le BioGNC au prix du GNC sur une durée et un volume donné définis par contrat avec la Région
- Un engagement de transparence du bénéficiaire sur les contrats de rachat des Garanties d'Origine de biométhane.

---

<sup>3</sup> Aménagement de station existante : augmentation de capacité et/ou ouverture au public

<sup>4</sup> Implantées sur des stations classiques existantes par exemple

<sup>5</sup> Accès privé ouvert à tous sous réserve de souscription d'un contrat de fourniture de carburant

<sup>6</sup> Moins de 15 minutes

### 3/ Financement des projets de stations

L'aide publique régionale relative aux projets en lien avec la protection de l'environnement est encadrée par le régime notifié SA.40405. Elle prend la forme d'une subvention dans la limite des taux plafonds d'aides publiques autorisés par la réglementation en vigueur.

Structures	Taux d'intervention maximal (% des dépenses éligibles)
Petites Entreprises	60 %
Moyennes Entreprises	50 %
Groupes/Grandes Entreprises	40 %

Les dépenses éligibles sont les coûts d'investissements permettant d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union Européenne, en l'occurrence au-delà de la norme EURO VI (c'est-à-dire l'investissement dans la station GNV duquel est déduit un investissement dans une station de carburants conventionnels de taille équivalente).

Le financement est dimensionné au regard de l'investissement dans la station, mais permettra en grande partie<sup>7</sup> de pouvoir compenser le surcoût du BioGNV pour les clients qui contractualisent au démarrage de la station : contrats nécessaires à l'émergence de la station. Le financement est ajusté en fonction des volumes et des surcoûts du BioGNV.

### 4/ Critères de sélection

La Région souhaite s'assurer de la cohérence du déploiement d'infrastructures de recharge BioGNV sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, le présent Appel à Projets vise à financer des projets de station d'avitaillement pérennes et économiquement viables dans les zones non encore équipées de station.

Les réponses à l'Appel à Projets seront étudiées selon les critères suivants :

- La pertinence du projet : impact sur le tissu économique local et sur le secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs, perspectives de développement (marché, création/maintien d'emplois, développement du chiffre d'affaires...)
- L'implantation de la station, au regard des stations déjà existantes ou en cours de développement, de sa proximité à un axe routier majeur ainsi que son accessibilité et son acceptabilité (impact sanitaire, sécurité, qualité de vie, insertion, etc.)
- La maîtrise du foncier et l'obtention d'un permis de construire pour la station GNV/BioGNV

<sup>7</sup> Entre 60 et 100% de la subvention

- Le niveau de contractualisation avec les transporteurs pour un avitaillement en BioGNV sur la station, permettant de créer un volume d'avitaillement cohérent avec l'objectif de rentabilité économique de l'exploitant de la station
- La détention de Garantie d'Origine biométhane
- Le tarif du BioGNV proposé (ou surcoût du Bio)

## 5/ Soumission des projets

Avant toute soumission de projet, il est recommandé que le porteur de projet prenne contact avec la personne en charge de l'Appel à Projets (voir contact ci-dessous).

Pour la soumission formelle du dossier, le porteur transmet par voie électronique à la région Nouvelle-Aquitaine l'ensemble du dossier constitué de :

- **Une lettre officielle de candidature** à l'Appel à Projets BioGNV, datée et signée par les représentants habilités du porteur (version scannée)
- **Une présentation de l'entreprise** et de ses références en GNV (Format Powerpoint ou équivalent)
- **La « Fiche de Candidature BioGNV » complétée.** Chaque porteur de projet doit être décrit dans l'onglet « Fiche Entreprise » et le projet dans l'onglet dédié (« Fiche Projet »).
- **Le plan d'implantation** de la station
- **L'étude de dimensionnement de la station et le chiffrage des investissements** (devis détaillés)
- **Les contrats des futurs clients de la station**, ou les lettres d'intention le cas échéant
- **Le business plan prévisionnel de la station** (format Excel) avec le détail des volumes par client (engagé ou à conquérir)
- **Le contrat d'achat des Garantie d'Origine Biométhane**
- **Le calendrier** prévisionnel de l'opération

D'autres pièces administratives seront à fournir et sont détaillées dans la « Fiche de Candidature ».

## 6/ Confidentialité

Les documents transmis dans le cadre de cet Appel à Projets sont soumis à la plus stricte confidentialité. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

# Financement des véhicules

---

## 1/ Bénéficiaires

Le projet peut être porté par toute entreprise ayant une flotte de poids lourds pour le transport de marchandises ou de voyageurs, et ayant une implantation en Nouvelle-Aquitaine.

## 2/ Eligibilité

Les projets éligibles seront les véhicules GNC :

- Achetés neufs,
- Poids lourds (véhicules utilitaires de plus de 3,5 t, porteurs, tracteurs routiers, cars, etc.)
- Avitaillés en BioGNV exclusivement auprès d'une station GNV/BioGNV de Nouvelle-Aquitaine.

Les conditions et contraintes applicables aux bénéficiaires de l'aide publique seront:

- Un engagement du bénéficiaire à s'approvisionner à minima pendant 3 ans en BioGNV sur une station existant ou à venir, située en Nouvelle-Aquitaine et délivrant du BioGNV (contrat à l'appui).
- Avoir sollicité l'aide avant ou au moment de la signature du bon de commande, c'est-à-dire avant toute livraison ou facturation des véhicules.

## 3/ Financement des véhicules GNC

L'aide publique régionale est basée sur le surcoût à l'acquisition d'un véhicule GNC par rapport à un même véhicule diesel Euro 6.

L'aide sous forme d'une subvention sera fonction du type d'entreprise, avec un taux 50% pour les PME et de 40% pour les grandes entreprises.

Voici un tableau présentant des exemples d'aides en fonction du type d'entreprise et en fonction d'exemples de surcoûts :

Surcoût	PME	Grande entreprise
10.000 €	5.000 €	4.000 €
20.000 €	10.000 €	8.000 €
30.000 €	15.000 €	12.000 €
40.000 €	20.000 €	16.000 €
50.000 €	25.000 €	20.000 €

## 4/ Soumission des projets

Avant toute soumission de projet, il est recommandé que le porteur de projet prenne contact avec la personne en charge de l'Appel à Projets (voir contact ci-dessous).

Pour la soumission formelle du dossier, le porteur transmet par voie électronique à la région Nouvelle-Aquitaine l'ensemble du dossier constituée de :

- **Un courrier officiel de demande de subvention**, daté et signé par les représentants habilités de l'entreprise (version scannée)
- **Une présentation de l'entreprise** et organigramme financier pour les entreprises appartenant à un groupe (précisant les niveaux de participation, effectifs, CA, bilan des entreprises du groupe)
- **La « Fiche de renseignement Véhicule » complétée.**
- **Le devis des véhicules GNC** accompagné du bon de commande s'il est déjà signé
- **Un devis ou facture d'un véhicule diesel Euro 6 équivalent**
- **Le contrat d'approvisionnement en BioGNV d'une durée minimale de 3 ans**
- **Le contrat de maintenance des véhicules gaz**

## Calendrier

---

Le présent Appel à projets est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les projets seront instruits « au fil de l'eau », c'est-à-dire au fur et à mesure de la réception des dossiers.

Les projets financés par la Région seront approuvés en Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

## Contact

---

Dépôt des dossiers et renseignements pour la soumission des candidatures :

**Guillaume CONNAN** – Chargé de mission mobilité propre

**Tél : 05 56 56 38 34**

**E-mail : [guillaume.connan@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:guillaume.connan@nouvelle-aquitaine.fr)**

○ **Annexe 5 : Modèle lettre d'intention des entreprises**

**Objet : Intention d'achat de véhicule(s) GNV s'avitillant à la future station BioGNV de THOUARS**

A la suite de l'étude de faisabilité Bio Gaz Naturel Véhicule (BioGNV) menée par la CC du THOUARSAIS assistée du bureau d'études ASTRADE et pour laquelle,

- J'ai été sollicité pour faire part de mes projets de conversion de véhicules au BioGNV
- J'ai pris connaissance du résumé technique et économique de l'étude,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, au nom de l'entreprise/la collectivité \_\_\_\_\_, que je représente, déclare mon intérêt pour la future **station BioGNV de THOUARS**, localisée Rue du Tumulus à Thouars et qui serait mise en service au printemps 2021.

Je m'engage au nom de l'entreprise/la collectivité que je représente, à l'achat (ou location) de véhicule(s) GNV correspondant aux informations ci-dessous :

Type de véhicules	Nombre de véhicules GNV mis en circulation pour l'année :				Consommation moyenne carburant (L gas oil/100km)	Distance moyenne/an /véhicule (km)
	2021	2022	2023	2024		
V. Légers						
V. Utilitaires						
Poids lourds 19T						
Poids lourds 44T						
Bus						
Autocar						
Autre						

Cachet de l'entreprise/la collectivité :

Signature du représentant légal :

Le \_\_\_\_\_

- **Annexe 6 : Liste des pièces fournies au candidat retenu**
  - Plan de bornage
  - Etude de potentiel détaillée et étude économique
  - Lettres d'intention signées des entreprises